

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73050

Objet
**Classement dans la voirie
communale de la voie de
desserte du lotissement
de Mme Vve BROTEAUD**

DATE DE CONVOCATION

14 mars 1973

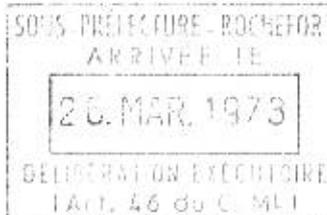
DATE D'AFFICHAGE

14 mars 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 18

Nombre de votants 19



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix neuf mars à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, DUFOUR,
BUCHET, COLLE, MONTRON, LARGETEAU, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
NAULIN, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. TAP par Melle FOUCHE jusqu'à 19 h 45

Absents : MM. de LIPKOWSKI, BARDE, BROTEAUD, DELAIR,
BOUTET, Mme FAVIERE

M MONTRON a été élu Secrétaire.

Vu l'arrêté municipal en date du 8 Février 1973 prescrivant
l'enquête publique prévue par l'arrêté du 28 juin 1960 modifié et
complété par l'arrêté du 7 Mars 1964 et qui s'est déroulée du
9 Février au 16 Février 1973, le dossier de l'affaire ayant été
déposé à la Mairie, afin que le public puisse en prendre connais-
sance et formuler ses observations le cas échéant.

Vu le registre d'enquête clos à la date du 16 Février 1973 par
M. DRENO Pierre, Commissaire-Enquêteur,

Vu les conclusions de M. le Commissaire-Enquêteur rappelées
ci-après :

"par ces motifs, le Commissaire-Enquêteur soussigné donne un
avis entièrement favorable au classement de cette voie dans la
"voirie communale et partant dans le domaine public communal".

Considérant que ces conclusions sont favorables au projet de
classement dans la voirie communale de la voie de desserte et
des espaces libres du lotissement de Mme Veuve BROTEAUD,

./.

LE CONSEIL MUNICIPAL

à la majorité absolue,

DECIDE :

- de classer dans la voirie communale la voie de desserte du lotissement réalisée par les lotisseurs.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire,

l'Adjoint Délégué,

A handwritten signature in cursive script is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text, likely the name of the official and their title. The signature appears to be that of the Mayor or the Deputed Deputy mentioned in the text above.